



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### **Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la rivière Aron**

Il sera procédé à une enquête publique, du lundi 17 novembre 2014 au vendredi 19 décembre 2014 inclus, relative au projet de plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la rivière Aron sur le territoire des communes de CERCY-LA-TOUR et VERNEUIL.

Le dossier relatif à ce projet de PPRI et les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés aux mairies de CERCY-LA-TOUR et VERNEUIL du lundi 17 novembre 2014 au vendredi 19 décembre 2014 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra soit consigner directement ses observations sur le registre prévu à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, M. Christian METERY, à la mairie de CERCY-LA-TOUR (23 Place d'Aligre – 58340 CERCY-LA-TOUR), commune siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que la note de présentation seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Christian METERY, contrôleur principal des TPE, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :  
à la mairie de CERCY-LA-TOUR les

- lundi 17 novembre 2014 de 9H00 à 12H00
- samedi 6 décembre 2014 de 9H00 à 12H00
- vendredi 19 décembre 2014 de 14H30 à 17H30

à la mairie de VERNEUIL le

- jeudi 27 novembre 2014 de 14H00 à 17H00

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Roger DELHOMME, professeur agrégé hors classe en retraite.

Les informations relatives au projet considéré peuvent être obtenues auprès de la direction départementale des territoires de la Nièvre - service sécurité et prévention des risques - 2 rue des Pâtis 58000 NEVERS.

.../...

A l'expiration de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE - Pôle enquêtes publiques, à la sous-préfecture de CHATEAU-CHINON, à la direction départementale des territoires ainsi qu'aux mairies de CERCY-LA-TOUR et VERNEUIL, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée d'un an.

A l'issue de la procédure, le Plan de prévention du risque inondation de l'Aron, éventuellement amendé, devra être approuvé par arrêté préfectoral, conformément à l'article R. 562-9 du code de l'environnement.